

N/REF : 2/09/2025 16H10 C:024233 I:33979
V/REF : 35604/19813
V/Email reçu le Mardi 02/09/2025 a 16H10

SDC 'Le Melies'
C/O SAGE'S
Syndic
34 AVENUE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

IMMEUBLE : LE MELIES (Cop)
2 RUE PONSON DU TERRAIL
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 16 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 4 PONSON DU TERRAIL ECHIROLLES
LE MELIES

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR DEBOREMENT EAUX USEES DANS LES GARAGES
PLOMBIER A CONSTATE QUE LE COLLECTEUR EAUX USEES ET LA VANNE SONT
BOUCHES

Donneur d'ordre : Mme I. CERONI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 02/09/2025 A 17H15
DEBOUCHAGE CANALISATION EAUX USEES DEPUIS L HORIZONTALE DANS LES GARAGES
POMPAGE EAUX USEES DANS LES GARAGES
LE FLEXIBLE EST BLOQUE DANS LE REGARD QUI EST DEVANT LA PHARMACIE
REGARD NON CONFORME PREVOIR DE LE REMPLACER EN REGARD HYDRAULIQUE COMME
CELUI QUI EST A COTÉ
DANS L ATTENTE DE VOTRE RETOUR

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 16/10/25 a 07H11 i.ceroni@syndic-sages.fr

MP LCOMPTER Email envoyé le 16/10/25 a 07H11 Mme L COULON

AS LCOMPTER Email envoyé le 22/09/25 a 13H51 fr

AB LCOMPTER Email envoyé le 03/09/25 a 09H41 Mme I. CERONI

AB LCOMPTER Email envoyé le 03/09/25 a 08H55 Mme I. CERONI

AB LCOMPTER Email envoyé le 03/09/25 a 08H54 Mme L COULON

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
2,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	180,44	451,10
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	240,11
TOTAL H.T.				720,33
T.V.A. a 10,00%				72,03
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>792,36</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN